

2024-02
20

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert, tenue le **5 février 2024** à l'heure et au lieu ordinaire des séances du conseil.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Marjolaine Leblanc
Siège #2 - Vanessa Chouinard
Siège #3 - France Thibodeau
Siège #4 - Simon Bourgault
Siège #5 - Annik Chabot
Siège #6 - Catherine Bilodeau

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

01- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Laverdière.

Roxanne Pelletier, greffière-trésorière adjointe, assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le président déclare la séance ouverte.

Proposé par France Thibodeau

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-02
21

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Catherine Bilodeau et résolu

QUE le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2024-02
22

03.01 - Séance ordinaire du 9 janvier 2024

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 janvier dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Catherine Bilodeau et résolu

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04 - LÉGISLATION

05 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2024-02
23

05.01 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Simon Bourgault et résolu

QUE le conseil autorise le paiement des comptes suivants au montant de 82 534.06 \$

	Décembre 2023	Janvier 2024
Payable par chèques		537.10 \$
Payable par dépôts directs	13 319.89 \$	33 514.79 \$
TOTAL	13 319.89 \$	34 051.89 \$

Il reste au dossier de Pavage de Beauce Ltée un montant de 35 162.258 \$

La vérification des factures à la pièce a été faite par le maire René Laverdière et par les conseillères Marjolaine Leblanc et Vanessa Chouinard. Tous ont apposé leurs initiales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-02
24

05.02 - Acceptation des dépenses incompressibles

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marjolaine Leblanc et résolu

QUE les comptes du mois de janvier 2024 soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

Comptes payés	10 620.33 \$
Salaires nets versés	12 542.83 \$
Remises de l'employeur	5 290.42 \$
TOTAL	28 453.58 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-02
25

05.03 - Adoption des journaux

Il est proposé par Catherine Bilodeau et résolu

d'accepter les journaux généraux suivants :

Journal général # EJ-12-53 À EJ-12-62 : Conciliation bancaire de décembre 2023.

Journal général # EJ-12-63 : Écriture pour rapport TPS TVQ aux taux simplifiés.

Journal général # EJ-12-64 : correction d'un encaissement de remboursement de TVQ

Journal général # PO-11-03 : Correction d'un dépôt au bon compte

Journal général # CORR-11-12 Transfert dépenses en diesel des camions incendies

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-02
26

05.04 - Vente pour non paiement des impôts fonciers

Il est proposé par Vanessa Chouinard et résolu de transmettre les dossiers qui n'auront pas été réglés à la limite fixée dans l'envoi recommandé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2024-02
27

05.05 - Demande d'enlèvement de point d'ordure chalet - matricule 5395-48-7409 et 4481-70-0671

Nous avons reçu deux demandes d'enlèvement de point d'ordure de chalet pour les propriétés matricule 5395-48-7409 et matricule 4481-70-0671.

Considérant que la propriété matricule 5395-48-7409, le propriétaire n'y réside pas et n'utilise pas cette propriété comme résidence secondaire;

Considérant que la propriété matricule 4481-70-0671, l'adresse du propriétaire est à cette propriété;

il est proposé par Simon Bourgault et résolu d'autoriser l'enlèvement du point d'ordure chalet pour la propriété portant le matricule 5395-48-

7409. L'enlèvement du point d'ordure chalet sera effective pour la taxation 2024.

Il est également résolu de refuser l'enlèvement de point d'ordure chalet pour la propriété portant le matricule 4481-70-0671. Cette demande est refusée puisque l'adresse postale du propriétaire est à ce matricule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-02
28

05.06 - Mandat pour calendrier de conservation des documents

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives, tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4e et 7e de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adalbert est un organisme public visé au paragraphe 4e de l'annexe de cette loi;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adalbert désire utiliser le système de gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adalbert n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

Il est proposé par Marjolaine Leblanc et appuyé par Simon Bourgault :

D'autoriser la directrice générale à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

QUE le conseil municipal mandate Mme Lorraine Boucher, archiviste à titre de travailleur autonome à produire le calendrier de conservation de la municipalité de Saint-Adalbert;

QUE le mandat de madame Boucher se termine à la suite de l'approbation du calendrier de conservation par Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

QUE le montant du mandat soit de huit cent cinquante dollars (850\$) dont aucune taxe n'est applicable;

QUE la directrice générale Marie-Claude Chouinard est autorisée à signer tous les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité de Saint-Adalbert.

2024-02
29

05.07 - Commandite pour Gala Méritas 2024

Il est proposé par Vanessa Chouinard et résolu d'accorder un montant de 75.00\$ à l'École Secondaire La Rencontre dans le cadre du Gala Méritas pour l'année 2024 dans la catégorie personnalité artistique au 1er cycle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2024-02
30

05.08 - Demande de don de la part du comité Hop La Vie

Il est proposé par Annik Chabot et résolu que le conseil municipal accorde un montant de 50.00 \$ comme don au comité Hop La Vie pour leurs activités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS"

2024-02
31

05.09 - Demande d'aide financière de L'ABC des Hauts Plateaux

Il est proposé par Catherine Bilodeau et résolu de faire don de divers articles promotionnels, tel que livre du 100e de la Municipalité, des casquettes et des porte-clés pour des tirages aux participants de la chasse au trésor de la Saint-Patrick organisée par l'ABC des Hauts Plateaux qui aura lieu le 16 mars prochain à Saint-Omer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-02
32

05.10 - Aide financière à L'ALPHIS

Il est proposé par Catherine Bilodeau et résolu d'accorder une aide financière au montant de 750.00 \$ pour L'ALPHIS dans le cadre des réparations effectuées dans leur nouveau bâtiment situé à Tourville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2024-02
33

05.11 - Annulation solde matricule 5190-30-1566

Suite à la vente pour taxes de la propriété portant le matricule 5190-30-1566, un solde résiduel de 926.94 \$ restait au dossier de cette propriété. Afin de régulariser le dossier, il est proposé par Simon Bourgault et résolu d'annuler le solde résiduel de 926.94 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-02
34

05.12 - Mandat donné à Arpentage Côte-du-Sud

Il est proposé par France Thibodeau et résolu de mandater Arpentage Côte-du-Sud pour cadastrer le cimetière et délimiter la rue de l'Église pour un montant d'environ 5000.00\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

06 - SÉCURITÉ INCENDIE

06.01 - Point d'information - Richard Gauvin, directeur incendie

Le directeur incendie, Richard Gauvin explique que c'est Normand Caron qui fait les inspections résidentielles. Il mentionne également que pour les absents après deux visites, nous devons faire parvenir un formulaire d'autoinspection. Ce formulaire sera expédié par la poste. Les gens pourront le retourner par la poste, par courriel ou à compléter directement sur le site internet de la Municipalité.

2024-02
35

06.02 - Adoption du rapport annuel 2023 en sécurité incendie

Il est proposé par Simon Bourgault et résolu d'adopter le rapport annuel 2023 et ce, avec les correctifs suivants :

- Concernant l'indicateur de performance de l'action 11, le nombre d'heures consacrées à la sensibilisation du public, nous devrions lire 12 heures au lieu de 2 heures.
- Concernant l'indicateur de performance de l'action 13, nous devrions y lire 2 appels alors qu'il y est inscrit 102.

Il est également résolu de faire parvenir ces correctifs à monsieur Langis Gamache, directeur du service de sécurité incendie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2024-02
36

06.03 - Paiement des heures des pompiers

Il est proposé par Marjolaine Leblanc et résolu d'effectuer le paiement des heures des pompiers pour l'année 2023 qui ont été oubliées dans le calcul de fin d'année pour un montant de 2469.44\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

07 - RÉSEAU ROUTIER

07.01 - Point d'information - Catherine Bilodeau, représentante

Rien à signaler. La conseillère responsable désire faire parvenir une

lettre à l'entrepreneur des chemins d'hiver afin de le remercier pour le bon travail effectué depuis le début de la saison.

08 - HYGIÈNE DU MILIEU

08.01 - Point d'information RIGD, Simon Bourgault, représentant

Le maire René Laverdière a assisté à la dernière rencontre et explique que le moteur du camion sera changé. Présentement il y a un camion en location qui coûte 4000\$ par semaine. Le type de moteur nécessaire est plus difficile à trouver puisque le camion fait des arrêts fréquents. Le montant du moteur est d'environ 54 000\$. Il est suggéré par le directeur incendie de prendre une garantie prolongée sur le nouveau moteur.

D'ici la fin de l'année, la MRC de l'Islet sera responsable de la cueillette des matières recyclables et il sera discuté avec la MRC s'il est possible que celle-ci soit responsable des ordures également.

08.02 - Point d'information - Environnement, Marjolaine Leblanc, représentante

La conseillère responsable a préparé un petit message à faire paraître sur le prochain publi postage afin de rappeler aux gens l'importance du compostage, même en hiver.

2024-02
37

08.03 - Programmation TECQ 2019-2023

Attendu que

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

= La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Marjolaine Leblanc et résolu que:

= La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

-La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des

Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

=La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

-La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

=La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation version 3 ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

09 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

09.01 - Point d'information - MADA, France Thibodeau, représentante

Les diners causeries vont bien. Lors de la prochaine activité, il y aura une conférence de David Coté, de la Maison funéraire De la Durantaye et fils. France Thibodeau mentionne qu'en mai il n'y aura pas de dîner puisqu'une soirée dansante sera organisée. Magella Bélanger fera un suivi avec les bénévoles à ce sujet.

09.02 - Point d'information - Politique familiale, Annik Chabot, représentante

Les membres du comité de la politique familiale veulent faire une activité de financement au printemps. Darlène Corriveau de l'ABC des Hauts Plateaux mentionne que le comité peut demander de l'aide de l'organisme lors d'activités.

09.03 - Point d'information - ORH de L'Islet, Vanessa Chouinard, représentante

Le maire René Laverdière mentionne qu'un nouveau comité sera formé suite à la fusion avec Kamouraska. Il s'est proposé pour être membre du nouveau comité afin de représenter le territoire de la MRC de l'Islet.

09.04 - ORH L'Islet Adoption du budget 2024

Nous n'avons pas reçu de documentation concernant le budget 2024 de l'ORH. Un suivi sera fait au prochain conseil.

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.01 - Point d'information - Transport Adapté, Marjolaine Leblanc, représentante

Marjolaine Leblanc mentionne que lors de la dernière rencontre, ils ont fait seulement des suivis de dossiers. Elle parle du projet Dernier Voeu. Dans les 7 derniers mois, 3 demandes ont été déposées. 2 demandes n'ont pu être complétées car la santé des participants ne le permettait plus.

Le dossier d'achat du nouveau véhicule se poursuit. Ils sont présentement en restructuration administrative afin d'alléger le temps nécessaire pour effectuer le travail administratif.

10.02 - Demande de déneigement 8ième rang Est

Nous avons reçu une demande de déneigement pour une future construction sur le 8e rang Est. Comme la demande n'est pas claire à savoir si c'est une résidence principale ou un chalet qui sera construit, le dossier sera transféré à l'inspecteur Marc-André Gagnon afin d'éclaircir sa demande. Une décision sera prise par la suite lors d'une prochaine séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

11 - TOURISME

11.01 - Point d'information - Tourisme, Catherine Bilodeau, représentante

René Laverdière assistera à la rencontre avec l'Office du tourisme du 8 janvier prochain.

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.01 - Point d'information - Salle municipale, Simon Bourgault, représentant

Le maire René Laverdière discute de l'avancement du dossier de Les Habitations du Mont Bellevue. Darlène Corriveau mentionne qu'elle est intéressée à faire partie du conseil d'administration. La première assemblée générale doit se tenir d'ici le 25 mars 2024.

12.02 - Point information - Loisirs, Vanessa Chouinard, représentante

Une activité d'hiver sera organisée pour fin février ou début mars.

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

14 - VARIA

2024-02
38

14.01 - Demande de gratuité de la salle - L'ABC des Hauts Plateaux

Madame Darlène Corriveau demande la possibilité d'avoir la salle gratuitement afin d'organiser une activité musique et danse. Cette activité se tiendrait les dimanches après-midis. La même activité serait organisée sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beuregard dans le but de rapprocher les citoyens de ces deux Municipalités voisines, mais qui font partie de deux MRC différentes.

Il est proposé par Annik Chabot et résolu d'autoriser la gratuité de la salle afin d'organiser cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14.02 - Ajout d'un point d'information - Vie Adalbert

La conseillère Catherine Bilodeau demande la possibilité d'ajouter un point d'information Vie Adalbert dans l'ordre du jour des prochaines séances du conseil. Comme les rencontres du comité seront plus régulières, celle-ci pourra discuter du dossier régulièrement.

14.03 - Fabrique Saint-Adalbert - Dossier acquisition de l'Église

La conseillère Catherine Bilodeau demande s'il est possible d'avoir des informations sur le dossier de location de l'érablière sur le lot appartenant à la Fabrique. Puisque la Municipalité sera propriétaire du lot, elle aimerait savoir les conditions du contrat avec le locataire.

2024- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

02
39

Il est proposé par Marjolaine Leblanc et résolu que cette session régulière soit levée à 20h30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

René Laverdière, Maire

Roxanne Pelletier, greffière-trésorière adjointe

Je, soussignée, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Adalbert, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des dépenses décrites ci-devant.

Roxanne Pelletier, greffière-trésorière adjointe